16ème édition

Semi-Marathon Intercommunal de la Vallée de l'Orne

Championnat de Moselle de Semi-Marathon

label FFA Régional

Course "label Régional FFA" qualificative au Championnat de France

VITRY sur ORNE

Dimanche 16 mars 2014

Département Moselle Conseil Général

COURSE LIMITÉE À 500 COUREURS

INSCRIPTION GRATUITE

Handi Cap Evasion — la randonnée pour tous

Par vos dons, soutenez l'association Handi Cap Evasion

Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle — Territoire d'avenir

MOYEUVRE-GRANDE · ROSSELANGE · CLOUANGE · VITRY/ORNE · GANDRANGE · ROMBAS

Challenge de la Vallée de l'Orne 2014

Les organisateurs des courses pédestres de la Vallée de l'Orne vous proposent le Challenge de la Vallée de l'Orne. L'association Semi-Marathon Intercommunal de la Vallée de l'Orne (SMIVO) sera le garant de ce challenge.

Courses du Challenge de la Vallée de l'Orne 2014

16	mars	9h30	Vitry-sur-Orne	SMIVO	21,1 km
1er	mai	10h00	Rosselange	La Conviviale	10 km
8	mai	10h00	Vitry-sur-Orne	La Course du Muguet	10 km
6	juin	19h30	Clouange	La Nocturne	10 km
21	juin	18h30	Moyeuvre-Grde	La Forestière	10 km
29	juin	10h00	Gandrange	Les Foulées de Saint Hubert	10 km
6	juillet	10h00	Rombas	La Foll'dingue	6 et 16 km

Il sera obligatoire d'effectuer 4 courses sur 7 pour être classé.
Il sera pris en compte les 4 meilleurs résultats des coureurs ayant effectué plus de 4 courses.
Sera déclaré vainqueur le coureur ayant totalisé le plus faible total de points.
Le calcul des points se fera de la façon suivante : Il suffit de multiplier sa position d'arrivée de la course par 100, puis de diviser le tout par le nombre d'arrivants.

Exemple : le coureur vient d'arriver 21ème sur 112 arrivants, il marquera :

$$\frac{21 \times 100}{112} = 18{,}75 \text{ pts}$$

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

Schidler
Voyageons ensemble

Récompenses

HOMMES						FEMMES		
1er	masculin	155 €	4ème	masculin	75 €	1er	féminine	115 €
2ème	masculin	115 €	5ème	masculin	50 €	2ème	féminine	85 €
3ème	masculin	85 €				3ème	féminine	75 €

MIKIT
L'accès intelligent à la propriété !

Coupe aux premiers de chaque catégorie

et souvenir à tous les classés du challenge présents ou représentés officiellement lors de la remise des prix qui aura lieu à l'occasion de l'assemblée générale du SMIVO.

Droit d'incription 8 € par athlète.
Pour participer au challenge, l'athlète devra s'inscrire au plus tard pour la course "La NOCTURNE"

le 6 JUIN 2014

Chaque participant deviendra membre à part entière de l'association "SMIVO".

Les participants du challenge ne seront plus obligés de présenter leur certificat médical après leur première course, celui-ci sera automatiquement transmis d'un organisateur à l'autre.
Pour de plus amples informations, s'adresser à l'un des organisateurs des courses désignées ci-dessus.

Après chaque course, le classement progressif du Challenge sera consultable sur les sites de courses habituels et affiché lors des courses suivantes du Challenge.
Toute réclamation devra parvenir aux organisateurs avant l'assemblée annuelle du "SMIVO".

Semi-Marathon Intercommunal de la Vallée de l'Orne

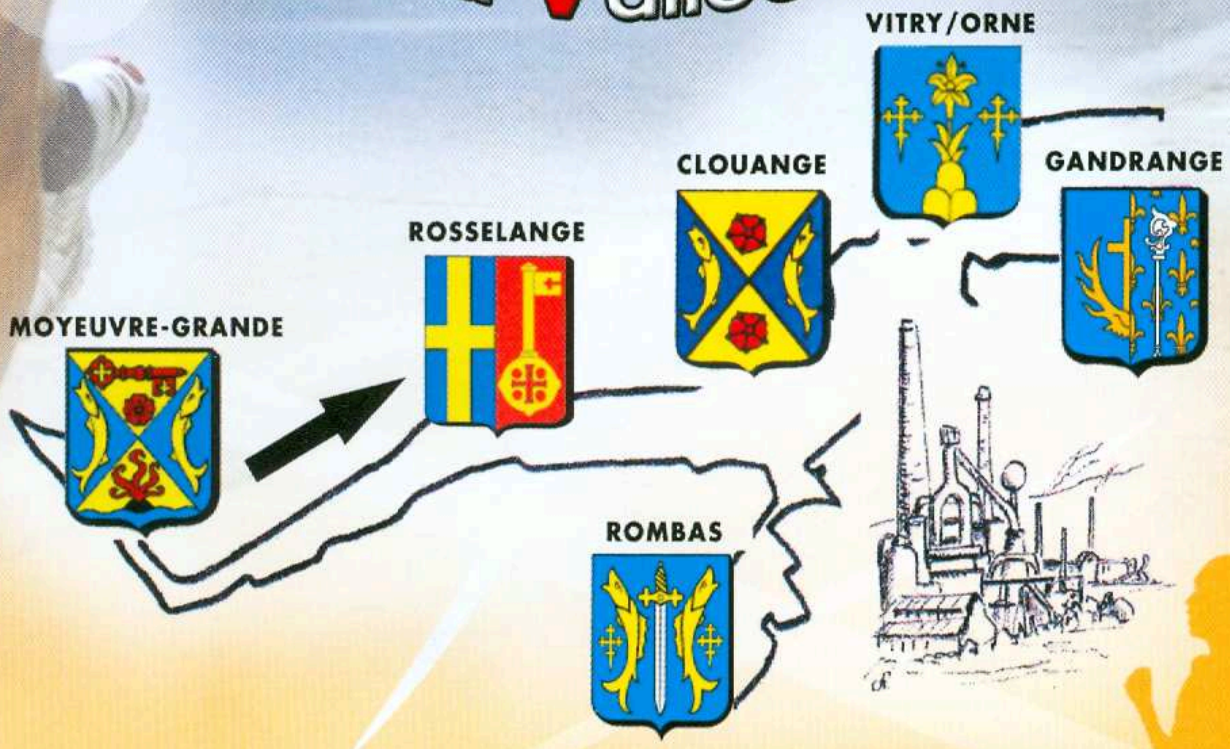

Départ le 16 mars 2014 à VITRY s/ORNE

- DÉPART à 9h30 -

Stade Municipal de Vitry s/Orne

Route de Thionville

Clôture des inscriptions à 9h

Le semi-marathon est organisé et soutenu par les communes traversées :

Vitry-sur-Orne, Gandrange, Rombas
Moyeuvre-Grande, Rosselange, Clouange,
et le soutien de la
Communauté de Communes du Pays Orne Moselle

Pour tout renseignement, s'adresser :

Tél. 06 62 00 95 69

e-mail : smivo57@sfr.fr

http://sites.google.com/site/smivo1

Semi-Marathon Intercommunal de la Vallée de l'Orne

BULLETIN D'INSCRIPTION 2014

N° de dossard :

à renvoyer à :
Joël Dumon
14, rue des Cyclamens
57120 Rombas

N° de licence : Club : _____

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Femme ☐ Homme ☐

ADRESSE

N° : _____ Rue : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Adresse mail : _____

ATTENTION : seuls les bulletins complets accompagnés de la photocopie du certificat médical ou de la licence autre que FFA seront pris en compte.

Par le fait de mon inscription, j'autorise à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de mon image par l'organisateur pour une durée de 5 ans.

☐ Je demande que mon nom n'apparaisse pas sur les classements (Loi informatique et Liberté)

ATTENTION (Extrait des Règlements de la Commission Nationale des Courses hors-stade)

OBLIGATIONS RELATIVES À VOTRE INSCRIPTION

Il est obligatoire pour participer à une course ou autre compétition hors stade :

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard des articles L 231-2 et L231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- Titulaires d'une licence Athlé Compétition ou **d'une licence Athlé Santé Loisir option Running** ou **Pass Running**
- Ou titulaires d'une licence **FFTri, FFCO** ou **FFPM**
- **Ou titulaires d'une licence délivrée pour la saison en cours par la FSCF, la FCGT et l'UFOLEP faisant apparaître de façon précise la mention "Athlétisme" (autorisation médicale sur la carte licence, sur une étiquette autocollante apposée...)**
- Ou pour les autres participants titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la **pratique de l'Athlétisme en compétition** datant de moins d'un an ou sa photocopie.

Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatifs en cas d'accident.
Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Assurance des participants :

Il convient de rappeler aux participants l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L, 321-4 du Code du Sport). Les licenciés FFA bénéficient au travers d'un contrat collectif souscrit par la Fédération, d'une assurance individuelle accident (sous réserve d'y avoir souscrit).

Sûrs de participer ? Facilitez-nous le travail : inscrivez-vous à l'avance

C.R.E.A. Wany-Light : 03 87 67 68 67